



C/36/2

ORIGINAL: anglais

DATE: 28 août 2002

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Trente-sixième session ordinaire
Genève, 24 octobre 2002

RAPPORT ANNUEL D'USE CRETAIRES GÉNÉRAL POUR R2001

(trente-troisième année)

I. COMPOSITION DE L'UNION

Nombre de membres

1. Au 31 décembre 2001, l'Union comptait 50 membres. Les États suivants ont adhéré à l'Union en 2001 :

a) Le 16 février 2001, la Roumanie a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, qui est entrée en vigueur à l'égard de la Roumanie le 16 mars 2001.

b) Le 1^{er} août 2001, la Croatie a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, qui est entrée en vigueur à l'égard de la Croatie le 1^{er} septembre 2001.

c) Le 6 août 2001, le Nicaragua a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1978 de la Convention UPOV, qui est entrée en vigueur à l'égard du Nicaragua le 6 septembre 2001.

d) Le 7 décembre 2001, la République de Corée a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, qui est entrée en vigueur à l'égard de la République de Corée le 7 janvier 2002.

2. Le 20 juin 2001, la Finlande a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention, qui est entrée en vigueur à l'égard de la Finlande le 20 juillet 2001.

3. Les 50 États membres de l'Union sont les suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Kirghizistan, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay. L'état détaillé des adhésions à l'Union au 31 décembre 2001 figure en annexe I.

Situation par rapport aux différents actes de la Convention

4. Au 31 décembre 2000, la situation se présentait comme suit :

- a) deux États étaient liés par l'Acte de 1961 modifié par l'Acte de 1972;
- b) l'Acte de 1978 était l'acte le plus récent liant 29 États;
- c) l'Acte de 1991 était l'acte le plus récent liant 15 États.

5. Outre les adhésions de la Croatie, du Nicaragua, de la République de Corée et de la Roumanie, dont il est fait état ci-dessus, la Finlande, qui a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991, est liée par cet acte depuis le 20 juillet 2001.

6. Au 31 décembre 2001, la situation des États membres par rapport aux différents actes de la Convention se présentait donc comme suit :

a) deux États étaient liés par l'Acte de 1961, modifié par l'Acte de 1972 : Belgique et Espagne;

b) l'Acte de 1978 était l'acte le plus récent liant 29 États : Afrique du Sud, Argentine, Autriche, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Équateur, France, Hongrie, Irlande, Italie, Kenya, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pologne, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Suisse, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay.

c) l'Acte de 1991 était l'acte le plus récent liant 19 États : Allemagne, Australie, Bulgarie, Croatie, Danemark, Estonie, États Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Israël, Japon, Kirghizistan, Pays-Bas, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède.

7. L'article 30.2) de l'Acte de 1991 prévoit ce qui suit :

“2) [Conformité de la législation] Il est entendu qu'au moment du dépôt de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, chaque État ou organisation intergouvernementale doit être en mesure, conformément à la législation, de donner effet aux dispositions de la présente Convention. ”

8. En 2001, à la connaissance du Bureau de l'Union, l' Autriche a adopté une loi pour adapter son système de protection à l'Acte de 1991. Cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2001. En conséquence, le nombre d'États membres dotés de lois conformes à tous égards à l'Acte de 1991 s'établissait à 27. La plupart des autres États membres ont adopté des modifications allant dans le sens de cet acte ou établi des projets de loi.

9. Le tableau figurant à l'annexe du présent rapport résume la situation des divers États au 31 décembre 2001, au regard des différents actes de la Convention.

Futurs membres

10. Aux termes de l'article 34.3) de l'Acte de 1991, “[T]out État qui n'est pas membre de l'Union ou toute organisation intergouvernementale demande, avant de déposer son instrument d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions de la présente Convention.”

11. Deux demandes ont été déposées au cours de la période considérée:

- a) par la République de Lettonie, par lettre datée du 22 février 2001,
- b) par la Yougoslavie, par lettre datée du 16 février 2001.

12. À sa dix-huitième session extraordinaire, tenue le 6 avril 2001, le Conseil a examiné les textes législatifs des États susmentionnés et a pris les décisions énoncées aux paragraphes 13 et 14 ci-après.

13. Le Conseil a décidé:

- a) d'informer le Gouvernement letton que sa législation, après adoption des modifications appropriées, fournira une base juridique conforme à la Convention et qu'il pourra dès lors, après consultation du Bureau de l'Union sur la conformité des modifications apportées à la législation, déposer un instrument d'adhésion à la Convention;
- b) de demander au Bureau de l'Union d'offrir son concours au Gouvernement letton pour l'élaboration des modifications à apporter à la législation, ainsi que pour l'établissement d'une traduction plus satisfaisante dans une ou plusieurs langues officielles de l'UPOV.

14. Le Conseil a décidé:

- a) d'informer le Gouvernement yougoslave que sa législation ne comprend pas certaines dispositions importantes de la Convention;

b) de demander au Bureau de l'Union d'offrir son concours au Gouvernement yougoslave pour l'élaboration des modifications nécessaires à apporter à la législation et pour l'établissement d'une traduction plus satisfaisante dans une ou plusieurs langues officielles de l'UPOV;

c) d'informer en outre le Gouvernement yougoslave que, dès que les modifications nécessaires auront été adoptées à la satisfaction du Bureau de l'Union et que le règlement d'application aura été élaboré, il pourra déposer un instrument d'adhésion à la Convention.

15. Au 31 décembre 2001, la Communauté européenne (CE) et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), ainsi que les 18 États ci-après, avaient entamé la procédure d'adhésion à l'UPOV : Azerbaïdjan, Bélarus, Costa Rica, Égypte, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Honduras, Inde, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Maroc, Tadjikistan, Tunisie, Venezuela, Yougoslavie et Zimbabwe.

II. SESSIONS DU CONSEIL ET DES ORGANES SUBSIDIAIRES

Conseil

16. Le Conseil a tenu sa dix-huitième session extraordinaire le 6 avril 2001, sous la présidence de M. Karl Olov Öster (Suède), en vue d'examiner les demandes d'avis formulées, conformément à l'article 34.3) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, par la République de Lettonie et la Yougoslavie.

17. Le Conseil a tenu sa trente-cinquième session ordinaire le 26 octobre 2001, également sous la présidence de M. Karl Olov Öster. Des observateurs de 16 États non membres¹ et de huit organisations internationales² ont assisté à la session. L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle était aussi représentée.

18. Lors de cette session, le Conseil a pris les principales décisions suivantes :

a) il a pris note de l'énoncé de mission de l'UPOV approuvé par les participants de la soixante-deuxième session du Comité consultatif;

b) il a pris note du rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 2000 ainsi que du rapport sur les activités menées pendant les neuf premiers mois de 2001;

c) il a pris note des rapports sur l'état d'avancement des travaux de ses différents organes subsidiaires et a approuvé leurs plans de travail;

d) il a approuvé le programme et budget pour l'exercice biennal 2002-2003;

¹ Algérie, Arabie saoudite, Burkina Faso, Costa Rica, Égypte, Ghana, Grèce, Maroc, Oman, Ouganda, Philippines, République arabe syrienne, République de Corée, Sénégal, Yougoslavie et Zimbabwe.

² Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), Communauté européenne (CE), Association internationale d'essais des semences (ISTA), Fédération internationale du commerce des semences (FIS), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation mondiale du commerce (OMC), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

e) il a élu, pour un mandat de trois ans qui expirera à la fin de la trente-huitième session ordinaire du Conseil :

- i) Mme Nicole Bustin (France), présidente du Comité administratif et juridique;
- ii) M. Doug Waterhouse (Australie), vice-président du Comité administratif et juridique;
- iii) M. Michael Camlin (Royaume-Uni), président du Comité technique;
- iv) Mme Julia Borys (Pologne), vice-présidente du Comité technique.

f) en outre, il a rendu hommage au président sortant, M. John Carvill (Irlande), président du Comité administratif et juridique, ainsi qu'à Mme Elise Buitendag (Afrique du Sud), présidente du Comité technique, pour le travail accompli au cours de leur mandat.

Comité consultatif

19. Le Comité consultatif a tenu sa soixante et unième session le 6 avril, sous la présidence de M. Karl Olov Öster (Suède), président du Conseil. Il a examiné l'évolution au sein du Conseil des ADPIC de la situation en ce qui concerne la révision de l'article 27.3)b) de l'Accord sur les ADPIC, ainsi que dans le domaine de la biodiversité, des ressources phytogénétiques et de la protection des obtentions végétales. Il a également pris connaissance du rapport du Secrétaire général adjoint sur la mise en place du nouvel organigramme du Bureau de l'Union et a examiné le programme de travail à moyen terme du Bureau de l'Union et la demande, présentée par la délégation du Kirghizistan, visant à introduire le russe comme langue de travail.

20. Le Comité consultatif a tenu sa soixante-deuxième session le 24 octobre 2001, également sous la présidence de M. Karl Olov Öster. Il a, pour l'essentiel, préparé la trente-cinquième session ordinaire du Conseil, examiné, sur proposition du Bureau de l'Union, un énoncé de mission et approuvé le texte correspondant dans les langues de travail de l'Union, convenu de préparer un document de travail, accompagné de notes explicatives, sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV ainsi que de créer un groupe de travail chargé d'effectuer une étude des conséquences des droits d'obtenteur. Il a examiné de nouveau des rapports sur l'évolution de la situation en ce qui concerne le réexamen de l'article 27.3b) de l'Accord sur les ADPIC au sein du Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Conseil des ADPIC) ainsi que dans le domaine de la biodiversité, des ressources phytogénétiques et des droits d'obtenteur. En outre, il a pris position sur un certain nombre de points précis figurant dans des projets de lois nationales sur la protection des obtentions végétales.

Comité administratif et juridique, Comité technique, Groupes de travail techniques et Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

21. Pour les travaux du Comité administratif et juridique et du Comité technique, on se reportera aux documents CAJ/44/9, C/35/9 et C/35/10. La dix-neuvième session du Groupe de travail techniques sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) s'est tenue à Prague, du 4 au 7 juin 2001. Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a tenu sa trente-cinquième session à Battipaglia (Italie), du 25 au

29 juin 2001. Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a tenu sa trentième session à Texcoco (Mexique), du 3 au 7 septembre 2001. La trente-quatrième session du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) s'est tenue à Nagano (Japon), du 24 au 28 septembre 2001. Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa trente-deuxième session à Valence (Espagne), du 1^{er} au 5 octobre 2001. Le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) a tenu sa septième session à Hanovre (Allemagne), du 21 au 23 novembre 2001. Les cinq sous-groupes ad hoc sur les techniques moléculaires créés par le Comité technique, sur proposition du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT), ont tenu leurs premières réunions à Cambridge (Royaume-Uni), du 23 au 28 février 2001 (sous-groupes pour le maïs et pour le blé) et à Le Magneraud (France), du 19 au 21 mars 2001 (sous-groupes pour le colza, pour le rosier et pour la tomate). Les résultats des groupes de travail techniques, des groupes de travail et des sous-groupes ad hoc sur les techniques moléculaires sont résumés dans le document C/36/10.

III. COURS, SÉMINAIRES ET ATELIERS

22. Les 23 et 24 avril, un séminaire national sur la protection des obtentions végétales, organisé par des représentants de l'UPOV et l'Institut équatorien de la propriété intellectuelle (IEPI) – *Instituto Ecuatoriano de la Propiedad Intelectual* –, s'est tenu à Quito. En viron 100 participants ont assisté à la réunion, notamment des fonctionnaires nationaux et du secteur judiciaire, des chercheurs et des obtenteurs, des représentants de l'Association des obtenteurs et des conseils en propriété intellectuelle. L'Argentine, la Colombie, le Panama et l'Uruguay ont envoyé des conférenciers. L'utilisation des dénominations variétales et des marques, la commercialisation des plantes ornementales et la mise en œuvre des principes de l'UPOV au niveau national ont suscité beaucoup d'intérêt.

23. Les 26 et 27 avril, un séminaire national sur la protection des obtentions végétales, organisé par l'UPOV et la Direction générale de l'enregistrement de la propriété industrielle (DIGERPI) du Ministère panaméen du commerce et de l'industrie, en collaboration avec le Secrétariat d'intégration économique centraméricaine (SIECA), s'est tenu à Panama. Ce séminaire a réuni environ 150 participants liés à la DIGERPI, notamment des chercheurs, des obtenteurs et de nombreux conseils en propriété intellectuelle. Les participants se sont intéressés en particulier au rapport entre les coûts et les avantages de la recherche, à la manière dont les obtentions végétales sont commercialisées par l'industrie semencière, à la protection des obtentions végétales et à la dissémination dans l'environnement des organismes génétiquement modifiés (OGM). Le SIECA a financé la participation de fonctionnaires du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua. De nombreux participants du secteur privé ont pris contact avec les conférenciers de la Fédération latino-américaine des semences (FELAS) et de l'Association argentine des obtenteurs (ARPOV), afin de mettre sur pied des associations d'obteneurs. Dans le cadre du séminaire, le Ministère du développement agricole a nommé les membres du Conseil des obtentions végétales, issus du secteur gouvernemental et du secteur privé.

24. Les 2 et 3 juillet, un séminaire régional sur un système régional commun d'examen technique des obtentions végétales en Afrique en vertu de la Convention UPOV, organisé par l'UPOV, en collaboration avec le Gouvernement sénégalais et l'OAPI et avec le concours du Ministère français de l'agriculture et de la pêche, s'est tenu à Dakar. Les participants venaient du Sénégal, mais aussi des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo,

Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée -Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Tchad et Togo. L'Office communautaire des variétés végétales (OCVV), dont le siège se trouve à Angers (France), a envoyé un conférencier. Les participants du séminaire ont élaboré et adopté des conclusions et des recommandations en ce qui concerne la mise en œuvre d'un système régional de protection des obtentions végétales conformément à l'Accord de Bangui révisé.

25. Le 16 juillet, un séminaire national sur la protection des obtentions végétales conformément à la Convention UPOV, organisé par l'UPOV en collaboration avec le Gouvernement du Suriname, s'est tenu à Paramaribo. Le séminaire a réuni environ 60 participants, parmi lesquels des fonctionnaires nationaux, des chercheurs, des représentants des Amérindiens et des obtenteurs.

26. Le 19 juillet, un séminaire national sur la protection des obtentions végétales, organisé par l'UPOV, en collaboration avec le Ministère du commerce extérieur et de la coopération internationale du Guyana, s'est tenu à Georgetown. Le séminaire a réuni environ 40 participants, parmi lesquels des fonctionnaires nationaux, des chercheurs et des obtenteurs. Les participants se sont intéressés à la mise au point d'une structure appropriée pour l'examen technique des variétés végétales, au rapport entre les règles régissant les ressources phylogénétiques et le système des droits d'obtenteur et aux questions relatives au transfert de matériel local à des compagnies étrangères.

27. Du 23 au 26 juillet, une réunion technique régionale consacrée aux systèmes asiatiques de protection des obtentions végétales et un atelier sur les principes d'examen technique et l'élaboration de principes directeurs d'examen nationaux, organisés par l'UPOV, en collaboration avec le Ministère de l'agriculture, l'Office d'État des forêts et l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la Chine, et avec le concours du Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche, se sont tenus à Beijing. Les participants venaient de Chine, mais aussi des pays suivants : Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam, ainsi que de l'Institut international de recherche sur le riz (IRRI), dont le siège se trouve à Los Baños (Philippines). L'Australie, la France et le Japon ont envoyé des conférenciers. La réunion technique a adopté des conclusions et des recommandations et a convenu, en particulier, que les États non membres de la région devraient s'efforcer de participer plus activement aux activités techniques de l'UPOV.

28. Les 13 et 14 septembre, un séminaire national sur les droits d'obtenteur en vertu de la Convention UPOV, organisé par l'UPOV et la Direction des semences du Ministère paraguayen de l'agriculture, s'est tenu à Asunción. Le séminaire a réuni environ 60 participants, parmi lesquels des fonctionnaires nationaux, des obtenteurs, des producteurs de semences, des représentants de l'Association nationale des semences et des chercheurs. L'Argentine, le Brésil et l'Uruguay ont envoyé des conférenciers. Compte tenu des relations commerciales que le Paraguay entretient avec les pays voisins, la participation de conférenciers venus des trois autres pays membres du MERCOSUR, tant du secteur gouvernemental que du secteur privé, a été très appréciée. Le rapport entre le système des droits d'obtenteur et les organismes génétiquement modifiés (OGM) a été examiné, au regard de différentes situations dans les pays de la région en ce qui concerne la dissémination de ces organismes.

29. Les 17 et 18 septembre, un séminaire sur la protection des obtentions végétales, organisé par l'UPOV et l'Office cubain de la propriété industrielle, s'est tenu à La Havane.

Le séminaire a réuni environ 90 participants, y compris des fonctionnaires nationaux, des chercheurs et des conseils en propriété intellectuelle. L'Argentine, le Guatemala et le Mexique ont envoyé des conférenciers venant soit des services nationaux des droits d'obtenteur, soit du secteur privé. Les thèmes qui ont retenu le plus l'attention ont été les pratiques et stratégies de concessions sous licence des obtentions végétales dans le cadre d'un système de droits d'obtenteur et le rapport entre la Convention UPOV et les autres traités internationaux relatifs à la propriété intellectuelle, aux ressources phytogénétiques et à la biodiversité.

30. Les 11 et 12 octobre 2001, le Bureau de l'Union a mis en œuvre, à Tokyo, un module dans le cadre d'un cours de formation d'une durée de deux mois sur le thème de la protection des droits d'obtenteur, organisé par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA). Ce cours de formation a réuni des participants venant des pays suivants : Bangladesh, Bolivie, Indonésie, Kenya, Malaisie, Philippines, Thaïlande, Viet Nam et Zimbabwe. L'UPOV a présenté huit documents de travail sur les thèmes suivants : protection des obtentions végétales au niveau international, introduction à la protection des droits d'obtenteur fondée sur la Convention UPOV et examen technique des obtentions végétales.

31. Du 15 au 17 octobre 2001, des représentants de l'UPOV ont présenté des exposés sur deux sujets pendant un atelier consacré à la modernisation des offices de brevets et aux difficultés propres au système de propriété industrielle de l'Afrique australe, organisé en collaboration avec l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO), l'Office européen des brevets (OEB) et l'Office des brevets du Royaume-Uni. L'UPOV a présenté des documents de travail sur l'article 27.3b) de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) ainsi que sur la Convention UPOV et les systèmes nationaux de protection des obtentions végétales. Quelque 50 délégués, pour la plupart des hauts fonctionnaires de ministères et d'offices de brevets des pays de la région, ont participé à l'atelier.

32. Les 15 et 16 octobre 2001, l'UPOV a participé au congrès annuel de la European Seed Association (ESA), à Paris. Cette association regroupe environ 40 entreprises membres et quelque 30 associations nationales dont les membres ont des activités en rapport avec la sélection des végétaux ou le commerce des semences. L'ESA est l'une des principales associations d'obtenteurs et elle est de ce fait, pour l'UPOV, une organisation non gouvernementale importante. Le congrès a réuni quelque 600 délégués. Au cours de la réunion du comité de la propriété intellectuelle et des droits d'obtenteur, l'UPOV a récapitulé oralement les activités récentes présentant un intérêt pour l'ESA.

33. Du 26 au 29 novembre 2001, l'UPOV a participé à une réunion régionale visant à protéger les initiatives en matière d'essais et de sélection de variétés végétales conduites dans les États d'Asie centrale et à un séminaire itinérant dans la région du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan, consacré à la sélection et à la culture du blé, à Almaty (Kazakhstan). Ces réunions ont été organisées en collaboration avec le Centre international d'amélioration du maïs et du blé (CIMMYT), l'Association allemande de coopération technique et le Ministère de l'agriculture du Kazakhstan. Quelque 55 personnes, parmi lesquelles des hauts fonctionnaires travaillant dans le domaine de la protection des obtentions végétales et des semences, ont participé à ces réunions, au cours desquelles des représentants de l'UPOV ont présenté des exposés. Tous les pays de la région ont manifesté un vif intérêt pour une éventuelle adhésion à l'UPOV.

34. Les 27 et 28 novembre 2001, l'UPOV a participé, à Vilnius (Lituanie), à un séminaire sous-régional de l'OMPI sur la biotechnologie et la propriété intellectuelle, qui a réuni quelque 50 participants représentant des offices de propriété intellectuelle et d'autres milieux intéressés de la région de la Baltique. Les représentants de l'UPOV ont présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales dans le cadre de la Convention UPOV et se sont entretenus avec les rédacteurs de la loi lituanienne sur la protection des obtentions végétales.

35. Le 5 décembre 2001, à la demande du Ministère de l'agriculture croate, et à la suite de l'adhésion récente de la Croatie à l'Union, l'UPOV a participé à un séminaire national au Ministère de l'agriculture à Zagreb et tenu à Osijek une réunion technique avec le personnel de l'Institut des semences et des jeunes plants. Quelque 60 participants ont assisté au séminaire, qui a été axé essentiellement sur un exposé de l'UPOV et qui a permis d'éclaircir des questions fréquemment soulevées par le secteur des semences et les obtenteurs en Croatie.

IV. RELATIONS AVEC LES ÉTATS ET LES ORGANISATIONS

36. La plupart des activités de l'Union, et du Bureau en particulier, ont été axées sur les avis fournis sur les législations en matière de protection des obtentions végétales et l'aide apportée dans ce cadre et sur la procédure d'adhésion à la Convention pour les membres éventuels ou les membres de l'Union souhaitant adhérer à l'Acte de 1991 de la Convention. Le Bureau a formulé des commentaires écrits ou verbaux, ardu en visite à des services nationaux ou reçu des représentants des États respectifs afin de fournir les avis demandés. À cet effet, le Bureau a eu des contacts avec les pays suivants : Autriche, Bélarus, Croatie, Égypte, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Géorgie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Lettonie, Liban, Lituanie, Maurice, Ouzbékistan, Pérou, République démocratique populaire lao, Roumanie, Singapour, Suriname, Tonga, Vietnam, Yougoslavie, Zambie et Zimbabwe.

37. Un autre domaine d'activités importante a été la fourniture d'avis et d'une formation en vue de mettre en œuvre un système de protection des obtentions végétales, souvent en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Le Bureau a organisé des séminaires et des fonctionnaires du Bureau ont donné des conférences dans le cadre de séminaires et de ateliers organisés par les membres de l'Union ou par d'autres pays et organisations, afin de promouvoir la protection des obtentions végétales dans la région Asie-Pacifique, en Amérique latine et en Afrique de l'Ouest. Le Bureau a également organisé la formation, y compris l'aspect financier, de spécialistes venant de Parties contractantes éventuelles. En outre, il a traité d'activités de formation et a envoyé des conférenciers dans le cadre de cours de formation organisés par des institutions des membres de l'Union.

38. Le Bureau a rencontré des représentants d'organisations internationales pour coordonner des activités ou expliquer la position de l'UPOV dans d'autres instances. Un intérêt tout particulier a été accordé aux débats en cours sur la diversité biologique, les ressources phylogénétiques et les savoirs traditionnels et à l'examen du projet de loi type africaine concernant la protection des droits des communautés locales, des agriculteurs et des obtenteurs et la réglementation de l'accès aux ressources biologiques (loi type de l'OUA). Le Bureau a participé à l'examen de ces questions conjointement avec la Commission des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) de la FAO, l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO), le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI, l'Institut international des ressources phylogénétiques (IPGRI), le secrétariat de

l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) et le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Conseil des ADPIC). En outre, le Bureau a maintenu des contacts étroits avec l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV).

39. Le Bureau de l'Union a fourni une interprétation des dispositions de la Convention à des membres de l'Union et à des particuliers.

40. Le Bureau de l'Union a rencontré régulièrement des associations professionnelles en vue de suivre les progrès enregistrés dans l'application pratique de la protection des obtentions végétales aux niveaux mondial et régional. Des réunions particulièrement intéressantes ont ainsi été tenues avec l'Association africaine du commerce des semences (AFSTA), l'Asia and Pacific Seed Association (APSA), l'European Seed Association (ESA), la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA) et la Fédération internationale du commerce des semences (FIS) / Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL).

41. Le Bureau de l'Union a tenu des réunions avec des organisations non gouvernementales en vue d'expliquer les principales caractéristiques de la Convention UPOV.

42. On trouvera à l'annexe II une liste des missions effectuées par le Bureau.

V. PUBLICATIONS

43. Le Bureau de l'Union a publié:

- a) deux numéros de *Plant Variety Protection* (*Gazette et Newsletter* de l'UPOV);
- b) des éditions mises à jour, pour chaque événement touchant à la composition de l'Union, du dépliant contenant des informations sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales en français, anglais, arabe, chinois, espagnol, russe et allemand;
- c) six disques mis à jour dans la série constituant la base de données centrale de l'UPOV, la "UPOV-ROM Plant Variety Database."

44. *Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport.*

[L'annexe I suit]

ANNEXE I

ÉTATS MEMBRES DE L'UNION

Le 31 décembre 2001

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Afrique du Sud	- - 23 octobre 1978 19 mars 1991	7 octobre 1977 7 octobre 1977 21 juillet 1981 -	6 novembre 1977 6 novembre 1977 8 novembre 1981 -
Allemagne	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	11 juillet 1968 23 juillet 1976 12 mars 1986 25 juin 1998	10 août 1968 11 février 1977 12 avril 1986 25 juillet 1998
Argentine	- - - -	- - 25 novembre 1994 -	- - 25 décembre 1994 -
Australie	- - - -	- - 1 ^{er} février 1989 20 décembre 1999	- - 1 ^{er} mars 1989 20 janvier 2000
Autriche	- - - -	- - 14 juin 1994 -	- - 14 juillet 1994 -
Belgique	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	5 novembre 1976 5 novembre 1976 - -	5 décembre 1976 11 février 1977 - -
Bolivie	- - - -	- - 21 avril 1999 -	- - 21 mai 1999 -

¹ *Première ligne* : Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961 ("Acte de 1961")

Deuxième ligne : Acte additionnel du 10 novembre 1972

Troisième ligne : Acte du 23 octobre 1978

Quatrième ligne : Acte du 19 mars 1991

² de ratification si l'État a signé l'Acte de 1961 ou l'Acte additionnel, selon le cas; de ratification, d'acceptation ou d'adhésion si l'État a signé l'Acte de 1978; d'adhésion s'il n'a pas signé le texte en cause.

État	Datedesignature ¹	Datededépôtde l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Brésil	- - - -	- - 23avril1999 -	- - 23mai1999 -
Bulgarie	- - - -	- - - 24mars1998	- - - 24avril1998
Canada	- - 31octobre1979 9mars1992	- - 4février1991 -	- - 4mars1991 -
Chili	- - - -	- - 5décembre1995 -	- - 5janvier1996 -
Chine	- - - -	- - 23mars1999 -	- - 23avril1999 -
Colombie	- - - -	- - 13août1996 -	- - 13septembre1996 -
Croatie	- - - -	- - - 1 ^{er} août2001	- - - 1 ^{er} septembre2001
Danemark	26novembre196 2 10novembre1972 23octobre1978 19mars1991	6septembre1968 8février1974 8octobre1981 26avril1996	6octobre1968 11février1977 8novembre1981 24avril1998
Équateur	- - - -	- - 8juillet1997 -	- - 8août1997 -
Espagne	- - - 19mars1991	18avril1980 18avril1980 - -	18mai1980 18mai1980 - -
Estonie	- - - -	- - - 24août2000	- - - 24septembre2000

État	Datedesignature ¹	Datededépôtde l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
États-Unis d'Amérique	- - 23 octobre 1978 25 octobre 1991	- - 12 novembre 1980 22 janvier 1999	- - 8 novembre 1981 22 février 1999
Fédération de Russie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998
Finlande	- - - -	- - 16 mars 1993 20 juin 2001	- - 16 avril 1993 20 juillet 2001
France	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	3 septembre 1971 22 janvier 1975 17 février 1983 -	3 octobre 1971 11 février 1977 17 mars 1983 -
Hongrie	- - -	- - 16 mars 1983 -	- - 16 avril 1983 -
Irlande	- - 27 septembre 1979 21 février 1992	- - 19 mai 1981 -	- - 8 novembre 1981 -
Israël	- - - 23 octobre 1991	12 novembre 1979 12 novembre 1979 12 avril 1984 3 juin 1996	12 décembre 1979 12 décembre 1979 12 mai 1984 24 avril 1998
Italie	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	1 ^{er} juin 1977 1 ^{er} juin 1977 28 avril 1986 -	1 ^{er} juillet 1977 1 ^{er} juillet 1977 28 mai 1986 -
Japon	- - 17 octobre 1979 -	- - 3 août 1982 24 novembre 1998	- - 3 septembre 1982 24 décembre 1998
Kenya	- - - -	- - 13 avril 1999 -	- - 13 mai 1999 -
Kirghizistan	- - - -	- - - 26 mai 2000	- - - 26 juin 2000

État	Datedesignature ¹	Datededépôtde l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Mexique	- - 25 juillet 1979 -	- - 9 juillet 1997 -	- - 9 août 1997 -
Nicaragua	- - -	- - 6 août 2001 -	- - 6 septembre 2001 -
Norvège	- - - -	- - 13 août 1993 -	- - 13 septembre 1993 -
Nouvelle-Zélande	- - 25 juillet 1979 19 décembre 1991	- - 3 novembre 1980 -	- - 8 novembre 1981 -
Panama	- - - -	- - 23 avril 1999 -	- - 23 mai 1999 -
Paraguay	- - - -	- - 8 janvier 1997 -	- - 8 février 1997 -
Pays-Bas	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	8 août 1967 12 janvier 1977 2 août 1984 14 octobre 1996	10 août 1968 11 février 1977 2 septembre 1984 24 avril 1998
Pologne	- - - -	- - 11 octobre 1989 -	- - 11 novembre 1989 -
Portugal	- - - -	- - 14 septembre 1995 -	- - 14 octobre 1995 -
République de Corée	- - -	- - 7 décembre 2001	- - 7 janvier 2002

État	Datedesignature ¹	Datededépôtde l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
République de Moldova	- - -	- - - 28 septembre 1998	- - - 28 octobre 1998
République tchèque ³	- - - -	- - - -	- - 1 ^{er} janvier 1993 -
Roumanie	- - - -	- - - 16 février 2001	- - - 16 mars 2001
Royaume-Uni	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	17 septembre 1965 1 ^{er} juillet 1980 24 août 1983 3 décembre 1998	10 août 1968 31 juillet 1980 24 septembre 1983 3 janvier 1999
Slovaquie ³	- - - -	- - - -	- - 1 ^{er} janvier 1993 -
Slovénie	- - - -	- - - 29 juin 1999	- - - 29 juillet 1999
Suède	- 11 janvier 1973 6 décembre 1978 17 décembre 1991	17 novembre 1971 11 janvier 1973 1 ^{er} décembre 1982 18 décembre 1997	17 décembre 1971 11 février 1977 1 ^{er} janvier 1983 24 avril 1998
Suisse	30 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	10 juin 1977 10 juin 1977 17 juin 1981 -	10 juillet 1977 10 juillet 1977 8 novembre 1981 -
Trinité-et-Tobago	- - - -	- - 30 décembre 1997 -	- - 30 janvier 1998 -
Ukraine	- - - -	- - 3 octobre 1995 -	- - 3 novembre 1995 -

³ Continuation de l'adhésion de la Tchécoslovaquie (instrument déposé le 4 novembre 1991; prise d'effet le 4 décembre 1991).

État	Datedesignature ¹	Datededépôtde l'instrument ^{1,2}	Datedeprised'effet ¹
Uruguay	- - - -	- - 13octobre1994 -	- - 13novembre1994 -

Total :50membres

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

LISTE DES MISSIONS EFFECTUÉES PAR LE BUREAU

Mission	Location	Date (2001)	Participant
Consultations informelles avec la direction de GEVES	Guyancourt	janvier	Jördens Button
Réunions avec les Gouvernements de la Yougoslavie et de l'Ex-République yougoslave de Macédoine	Skopje Belgrade	janvier	Jördens Saranin
Colloque international KWSSaatAG	Einbeck	janvier	Jördens
Commémoration, Académie royale de Suède	Stockholm	janvier	Jördens
Groupe de contact du Comité sur les ressources génétiques	Rome	février	Greengrass
Groupes de travail ad hoc sur les méthodes moléculaires pour le maïs et le blé	Cambridge	février	Button Yasuoka
Réunion technique régionale sur la politique et les programmes des semences dans les économies en transition	Budapest	mars	Saranin
Conseil administratif, OCVV	Angers	mars	Jördens
Groupes de travail ad hoc sur les techniques moléculaires pour le colza, la tomate et la rose	La Rochelle	mars	Button
Congrès AFSTA	Le Caire	mars	Jördens
Ateliers sur le projet marqueurs moléculaires en variétés essentiellement dérivées de l'Union européenne	Bologne	avril	Button
Séminaires sur la protection des obtentions végétales	Panama Quito	avril	Lavignolle
Groupe de contact de la commission FAO sur les ressources génétiques	Spoletto	avril	Jördens Senghor
Réunion consultative intersecrétariats (OMPI/UPOV/OUA/OAPI/ARIPO)	Addis Ababa	mai	Jördens Senghor
Conférencier, Université de Turin	Turin	mai	Huerta Ca sado
Congrès FIS/ASSINSEL	Johannesburg	mai-juin	Jördens
Présentation pour cours de formation, CIRAD	Montpellier	juin	Jördens
Groupe de travail techniques sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur	Prague	juin	Button Lavignolle

Mission	Location	Date (2001)	Participant
Conférencier à l'occasion du 50 ^e anniversaire de COBORU	Slupia Wielka	juin	Jördens
Cours internationaux sur la protection des obtentions végétales	Wageningen	juin	Lavignolle
Groupedetravailtechniquesur les plantes potagères	Salerno	juin	Button
Commissionsurlesressourcesgénétiques,FAO	Rome	juin	Senghor
Groupedetravailtechniquesurlesplantespotagères Groupedetravailtechniqueinter -gouvernementalsurles ressources végétales	Salerno Rome	juin-juillet	Tabata
Conférenciers, séminaire OMPI/UPOV/OAPI sur l'assistance technique dans le domaine de la protection des obtentions végétales Consultations informelles avec le gouvernement sénégalais	Dakar	juillet	Jördens Senghor
Séminaires nationaux sur la protection des obtentions végétales	Georgetown Paramaribo	juillet	Lavignolle Senghor
Consultations informelles avec le gouvernement russe	Moscou Saint-Petersbourg	juillet	Jördens Saranin
Atelier IRRI réunion INGERTAC	Bangkok	juillet	Tabata
Groupedetravailtechniquesurlesplantesagricoles	Texcoco	septembre	Button Lavignolle
Séminaire internationaux sur la biodiversité et la technologie de l'information	Manaus	septembre	Lavignolle
Séminaires nationaux sur la protection des obtentions végétales	Asuncion La Havane	septembre	Lavignolle
Groupedetravailtechniquesurlesplantesornementaleset les arbres forestiers	Nagano	septembre	Button Saranin
Participation, "APSA Asian Seed 2001"	Chiba	septembre	Button
Groupedetravailtechniquesurlesplantesfruitières	Valencia	octobre	Button Saranin
Atelier ARIPO/OEB/UKPO	Gaborone	octobre	Senghor
Réunion du groupe Propriété intellectuelle/ASSINSEL	Gand	octobre	Jördens Button
Congrès "ESA 2001"	Paris	octobre	Jördens

Mission	Location	Date (2001)	Participant
Conseil FAO/Traité international sur les ressources phytogénétiques	Rome	octobre- novembre	Jördens
GroupedetravailssurlesdénominationsetvisiteOCVV	Angers	novembre	HuertaCasado
Conseiladministratif,OCVV	Angers	novembre	Jördens
Atelier,Commissionsurlesdroitsdelapropriété intellectuelle	Londres	novembre	Button
Groupedetravailssurlesméthodesbiochimiqueset moléculaires,notammentlesprofilsd'ADN	Hanovre	novembre	Button Lavignolle Tabata
Atelier sur la coopération régionale de la protection des obtentions végétales	Almaty	novembre	Saranin
SéminairesurlaConventiondel'UPOV	Buenos-Aires	novembre	Lavignolle
Ateliersurlestraitésdel'OMPIetdel'UPOV	Santiagode Chili	décembre	Lavignolle
Conférencier,réunionannuelleduréseaudel'Europe orientale delasemence	Prague	novembre	Button
Séminairesous -régionalsurlabiotechnologieetlapropriété intellectuelle	Vilnius	novembre	Jördens
Forumsurlaglobalisationdel'industriechinoi sedela semence Symposiumnational	Beijing Séoul	novembre- décembre	Tabata
Ateliersurl'implémentationdel'Conventiondel'UPOV	Zagreb	novembre- décembre	Jördens
Consultationsinformellesavec le Ministère del'agriculture etl'Institutétatique dessemencesde laCroatie	Osijek	novembre- décembre	Jördens
RéunionannuelledesofficesexamineursOCVV	Angers	décembre	Button

[Findel'annexeIIetdudocument]